

Formulaire d'inscription au tirage au sort

Accès à la réserve naturelle Jean-Paul Riopelle pour la récolte préventive de cerfs de Virginie pour la saison 2019 – Période 1 (arbalète et arc)

Nom de famille	Prénom
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Numéro de certification du chasseur

Adresse permanente	Municipalité
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Code postal	Province
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Numéro de téléphone	Adresse courriel
<input type="text"/>	<input type="text"/>

2^e chasseur accompagnateur

Nom de famille	Prénom
<input type="text"/>	<input type="text"/>

3^e chasseur accompagnateur

Nom de famille	Prénom
<input type="text"/>	<input type="text"/>

4^e chasseur accompagnateur

Nom de famille	Prénom
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Veuillez ordonner vos préférences, par l'inscription d'un chiffre de 1 à 2.

Type d'engin	Dates	Choix
Arbalète et arc	30 septembre au 4 octobre 2019	
	7 au 11 octobre 2019	

J'ai pris connaissance des modalités d'inscription et d'usages

Signature

Date

Le formulaire ainsi que le paiement devront être remis au plus tard le **13 septembre 2019**

Corporation de la Sauvagine de L'Isle-aux-Grues (Louise Lavoie, Luc Vézina)
(418) 241-6211 | corpo.sauvagine@hotmail.com | <http://www.sauvagine-de-lisle.com/>
107, chemin de la Volière, # 10, L'Isle-aux-Grues (Québec) G0R 1P0

Formulaire d'inscription au tirage

Accès à la réserve naturelle Jean-Paul Riopelle pour la récolte préventive de cerfs de Virginie pour la saison 2019 – Période 2 (armes à feu, arbalète, arc)

Nom de famille

Prénom

--	--

Numéro de certification du chasseur

--

Adresse permanente

Municipalité

--	--

Code postal

Province

--	--

Numéro de téléphone

Adresse courriel

--	--

2^e chasseur accompagnateur

Nom de famille

Prénom

--	--

3^e chasseur accompagnateur

Nom de famille

Prénom

--	--

4^e chasseur accompagnateur

Nom de famille

Prénom

--	--

Veillez ordonner vos préférences, par l'inscription d'un chiffre de 1 à 2.

Type d'engin	Dates	Choix
Armes à feu, arbalète et arc	4 au 8 novembre 2019	
	11 au 15 novembre 2019	

J'ai pris connaissance des modalités d'inscription et d'usages

Signature

Date

Le formulaire ainsi que le paiement devront être remis au plus tard le **20 septembre 2019**

Corporation de la Sauvagine de L'Isle-aux-Grues (Louise Lavoie, Luc Vézina)

(418) 241-6211 | corpo.sauvagine@hotmail.com | <http://www.sauvagine-de-lisle.com/>

107, chemin de la Volière, # 10, L'Isle-aux-Grues (Québec) G0R 1P0

Modalités d'inscription au tirage au sort et d'usages

L'ouverture de la chasse sur la réserve naturelle Jean-Paul Riopelle est un projet expérimental de récolte préventive visant à stabiliser la taille du cheptel de cerfs de Virginie à l'île aux Grues. Le tout, dans le but de réduire les effets néfastes d'une surabondance de l'espèce sur l'environnement. Des conditions s'appliquent donc au déroulement de la chasse sur la réserve.

Période	Type d'engin	Date	Date limite
1	Arbalète et arc	30 septembre au 4 octobre 2019	13 septembre 2019 à midi
	Arbalète et arc	7 au 11 octobre 2019	
2	Arme à feu, arbalète, arc	4 au 8 novembre 2019	20 septembre 2019 à midi
	Arme à feu, arbalète, arc	11 au 15 novembre 2019	

Conditions d'inscription au tirage au sort

- Le coût de l'inscription est de 10\$;
- Les groupes sont de quatre chasseurs maximum, incluant le chasseur principal;
- Le chasseur peut aussi faire une demande pour le permis spécial de récolte de cerf sans bois pour l'île aux Grues, délivré par le MFFP. Pour informations, consulter le site internet de la Corporation de la Sauvagine de L'Isle-aux-Grues;

Processus d'attribution du droit de chasse

- L'attribution des places se déroulera la semaine suivant le tirage au sort ;
- Le prix du droit exclusif est de 1000\$ par groupe (maximum de 4 personnes);
- Les affûts et l'appâtage sont inclus ;
- Les affûts ne pourront pas être déplacés et aucune saline ne sera tolérée ;
- La circulation se fera à pied seulement sauf pour la récupération d'un gibier abattu où la circulation en véhicules motorisés sera permise dans les sentiers utilitaires uniquement ;
- Il est interdit de couper la végétation, du bois, ni d'utiliser cette matière pour faire du camouflage ;
- Les viscères ne doivent pas être laissés sur le terrain ;
- Les chasseurs devront signer un bail de chasse et devront fournir une copie de leur assurance (assurance responsabilité civile liée à une assurance automobile, assurance maison ou locataire) ainsi que leur numéro de permis de chasse.